



I. DIAGNOSTIC de l'état de nos massifs forestiers

A. La pression économique sur la ressource bois

Les forêts en général et nos boisements emblématiques du Périgord en particulier, sont désormais menacés par un mal sournois et très actif qui se nomme la « **malforestation** ». Elles sont en effet devenues des proies pour une économie ultralibérale, qui ne voit en elles que des usines à fabriquer du bois, s'appuyant sur l'idée plutôt simpliste selon laquelle, la matière et la biomasse seraient éternellement renouvelables.

On observe la substitution des forêts naturelles par des plantations de pins ou de douglas, un acharnement à convaincre les propriétaires forestiers de rajeunir leurs forêts et à privilégier la plantation (gourmande en énergie) plutôt que de favoriser la régénération naturelle. Les exploitants démarcheurs n'ont aucun scrupule à pratiquer des **coupes rases** qui rentabilisent mieux leurs énormes abatteuses-délineuses que des coupes sélectives. Au point qu'on gère maintenant les forêts à la louche, après avoir jeté aux oubliettes les pratiques de futaie jardinée, taillis sous futaie et autres régimes sylvicoles aux précisions bien trop horlogères pour rentrer dans les normes productivistes ! Dans cette logique aux antipodes de la transition écologique, les méga usines ultra-spécialisées remplacent peu à peu les petites scieries qu'on trouvait autrefois dans presque toutes les communes. La biodiversité n'y trouve plus son compte (ni d'ailleurs les autres usagers de la forêt), et c'est bien là le drame...

Cette technique de gestion sylvicole s'inspire fortement de celle utilisée dans l'agriculture intensive dans ce qu'elle a de plus nocif (exploitation et travail du sol à répétition à l'aide d'engins lourds et surdimensionnés, utilisation d'engrais et de pesticides, plantation en ligne, etc.). Ainsi nos peuplements d'essences mélangées seront progressivement éradiqués, pour faire place à des plantations en ligne, d'essences choisies pour et par les industriels de la filière bois. Et même si le changement climatique mis en avant dans le cadre des dépérissements a effectivement de réels effets sur l'état sanitaire de nos forêts (qu'il conviendra d'analyser et de prendre en compte), il serait extrêmement réducteur et préjudiciable pour l'avenir de nos massifs, qu'il serve de mauvais prétexte à une politique forestière qui s'avère d'ores et déjà désastreuse sur un plan environnemental.

L'augmentation de la demande en résineux sur le marché du bois a entraîné une hausse des prix des produits issus de ces arbres durant les premiers trimestres 2021 et la pression mise par le marché sur cette ressource ainsi que le manque de personnel pour satisfaire la demande intensifie ce mode de sylviculture.

Cette politique de généralisation des boisements artificiels et de ciblage des essences au détriment de l'ensemble des milieux naturels, nous oblige désormais à réfléchir sur l'avenir et sur la pérennité de nos forêts dites traditionnelles. La question se pose aussi de savoir si ces

plantations monospécifiques de résineux en lignes, répondent encore à la définition de ce qu'elles prétendent être, à savoir des forêts.

Pour mémoire il est bon de rappeler que la forêt est un écosystème extrêmement complexe d'une incomparable variété qui favorise et héberge la diversité et la biodiversité dans l'association du végétal, des champignons, du minéral et de l'animal.

Gardons présent à l'esprit, qu'une mauvaise gestion de ce milieu sensible et complexe conduirait inéluctablement à sa disparition et à une remise en cause des équilibres naturels. Rappelons seulement que le temps de la forêt n'est pas celui des hommes et que bientôt, au vu de l'accélération de la déforestation, la forêt n'aura plus le temps de se régénérer naturellement.

B. Code forestier inadapté aux enjeux actuels

En Dordogne, 99% de la forêt appartient à des propriétaires privés, cela représente presque 91 000 propriétaires. Ils sont 76% à posséder moins de 4 hectares et seulement 3% à en posséder plus de 25 hectares.

Que dit la réglementation actuelle ?

Que, pour effectuer une coupe, seules les forêts de plus de 25 hectares sont soumises à un plan simple de gestion ou à une demande d'autorisation auprès du préfet de département Régime spécial d'autorisation administrative de coupes (RSAC).

Pour les autres forêts de moins de 25 hectares majoritaires en Dordogne :

- Si les coupes déclarées sont conformes aux bonnes pratiques sylvicoles / pas de formalités particulières (certification)
- Si la coupe concerne plus de 50% du volume de la futaie / elle relève d'une autorisation auprès du préfet de département
- Si la coupe concerne moins de 50% du volume de la futaie/ elle ne relève d'aucune formalité

Il est facile de constater le côté déclaratif, voire aléatoire de cette réglementation sur les coupes.

Les coupes de taillis ne sont quasiment pas réglementées et elles le sont d'autant moins lorsque les taillis sont préalablement déclarés comme des peuplements « dépérissants ».

On se rend vite compte que le code forestier ne permet pas de protéger les forêts périgourdines car de plus s'il y a plusieurs propriétaires, on n'additionne pas les surfaces et l'exploitation ainsi que la coupe de plusieurs hectares est possible sans autorisation.

C. Répercussions :

Nous observons actuellement une standardisation mécanisée et industrielle du modèle de sylviculture.

L'augmentation de la demande mondiale en bois, les exportations, les aides proposées par l'état (Plan France relance), la pression économique et celle exercée par l'industrie du papier, poussent à une mécanisation disproportionnée et à un endettement excessif des forestiers ainsi qu'à la disparition des exploitants locaux, à la raréfaction des ressources bois pour les locaux.

À cela s'ajoute la disparition du patrimoine naturel (forêt traditionnelle mélangée de feuillus - châtaigniers, chênes, hêtres, charmes, érables...) et la colonisation croissante de plantations monospécifiques de résineux (exemple critique de la Double).

Selon ces acteurs de l'inter profession de la filière forêt-bois en Dordogne, le dépérissement est un argument d'autorité utilisé pour déqualifier l'ensemble du modèle sylvicole périgourdin et le remplacer par un modèle plus productif et intensif. Ils en voient les germes dans la tempête de 1999 qui a occasionné de nombreux changements dans la gestion des forêts. L'État, qui avait la main mise sur les stratégies de gestion, se désengage peu à peu au profit de coopératives forestières qui ont rapidement grossi en taille. Aujourd'hui, il n'existe qu'une principale structure dans le département, exploitant la majorité du marché disponible et cet organisme devient alors le principal interlocuteur des propriétaires forestiers, influençant par là-même les essences destinées aux reboisements. Selon l'un des acteurs interrogés, le dépérissement servirait souvent de prétexte pour développer des essences économiquement plus rentables comme le pin maritime ou le chêne rouge. "La coopérative s'appuie notamment sur les hectares de châtaigniers dépérissant sur le territoire, mentionnés par le Conseil Général de la Dordogne, pour soutenir sa politique d'enrésinement. Mais ces hectares de taillis ne sont pas, pour la plupart, morts sur pied, et la majorité, bien que certes dépérissant, pérennise très bien."

Il y a en ce moment, en Dordogne, une politique d'éradication du châtaignier sans concertation ni alternatives. Les boisements de feuillus et notamment les taillis de châtaigniers font actuellement l'objet d'un recensement méthodique afin d'identifier les peuplements en « dépérissement », ce sont plus de 50 000 hectares qui seraient déjà concernés soit 12% de nos peuplements. Le but est de les exploiter à « blanc », selon le principe de la coupe rase, avant de les défricher pour ensuite les convertir en peuplements mono spécifiques de résineux. Il semble que l'être humain n'apprend pas de ses erreurs et commet aujourd'hui les mêmes fautes que celles commises en agriculture. Surendettement des agriculteurs, destruction des sols et de la biodiversité. Le plan France relance, pour aider la forêt à s'adapter au changement climatique, soutient financièrement les investissements sylvicoles et ceux de la filière graines et plants sans jamais parler des types d'essences qui doivent être replantées, ni du type de contrôle mis en place pour s'assurer des bonnes pratiques utilisées, ni des contreparties qui pourraient être exigées au regard de l'aide financière apportée.

II. FORET : écologie et ressources

A. Faune et flore

Si le Périgord est connu pour ses richesses gastronomiques, préhistoriques et historiques, il l'est aussi pour son patrimoine paysager, il bénéficie d'une diversité paysagère et de **richesses naturelles remarquables.**

La Dordogne est le troisième département par sa superficie forestière, avec un taux de boisement de 45%, alors que la moyenne nationale est de 25%. La forêt traditionnelle périgourdine est une forêt d'essences mélangées (chênes, charmes, châtaigniers, érables, alisiers, merisiers, robiniers faux-acacia...) ce qui la rend exceptionnelle car seules 16% des forêts nationales possèdent plus de 3 essences d'arbres et seulement 3% ont plus de 4 essences ; de plus 80 % de la biodiversité périgourdine se trouve dans le milieu forestier.

La forêt en Dordogne est un patrimoine naturel et un réservoir biologique qu'il est urgent de préserver. La superficie forestière de la Dordogne offre de vastes massifs continus (Double, Bessède) ou un système agroforestier complexe de boisements discontinus qui représente un important réservoir pour le patrimoine naturel du département. La richesse des sous-bois offre de nombreux cortèges d'espèces végétales communes et protégées. Chaque massif forestier est une mosaïque d'habitats possédant sa propre diversité (structure et composition floristique). De nombreuses espèces animales exploitent le massif et parfois les espaces voisins pour satisfaire leurs cycles biologiques ou leurs comportements (nourriture, reproduction, refuge à différentes saisons...). Les milieux associés aux boisements tels les cours d'eau, les zones humides, les landes, les clairières prennent une grande part dans la diversité biologique de la forêt. De même la qualité des lisières assurant la transition entre la forêt et les espaces agropastoraux crée des lieux propices à l'accueil d'un grand nombre d'espèces.

Les étendues boisées constituent la principale capacité d'accueil faunistique du département. Elles sont également importantes en ce qu'elles participent à la pérennisation de trames vertes qui permettent les déplacements d'animaux comme les cerfs et les chevreuils qui ont besoin d'une vaste aire de déplacement sans obstacle construit par l'homme pour leur cycle de vie. Les forêts sont des zones de calme hébergeant de nombreuses espèces communes et certaines protégées. Cette diversité faunistique révèle un intérêt patrimonial supplémentaire quand elle s'enrichit d'espèces provenant d'habitats voisins. Bien qu'abondante la faune forestière reste discrète. Les chants, les cris et tambourinements évoquent la présence de nombreux oiseaux (passereaux, rapaces, pics). Les mammifères, peu perceptibles, trahissent leur existence par les traces laissées (empreintes, arbres écorchés, crottes).

B. Rôle social

En Dordogne, la forêt est privée à 99% et montre un dynamisme dans l'exploitation du bois. La filière forêt-bois (sylviculture, exploitation, transformation) est un des principaux employeurs industriels du département mais la forêt constitue aussi, sur le plan écologique, une ressource naturelle importante.

Il y a encore peu de temps la proportion feuillus/résineux était de 70/30 % mais se situe aujourd'hui près des 60/40 % avec une très forte probabilité, au regard de la gestion et de la politique forestière qui sont pratiquées, de la voir à court terme se resserrer, pour à moyen terme s'inverser au profit des conifères prétendument rentables.

Si la vocation de la forêt périgourdine est de produire du bois dans un volume estimé en 2010 à 850 000 m³, elle rend de nombreux services et fournit une multitude de ressources qui ne sont pas prises en compte dans le calcul de sa valorisation économique.

On peut distinguer des usages traditionnels tels que la fourniture de bois de chauffage, de piquets de clôtures, mais aussi la cueillette de fruits (châtaignes, baies), de champignons (cèpes, girolles...). Elle est un lieu important pour la chasse, mais aussi pour la promenade et pour les activités sportives. Il existe aussi des usages économiques locaux forts par lesquels sont tissés des liens sociaux et économiques déterminants (fourniture du bois de chauffage, de bois d'œuvre à destination des artisans locaux - charpentiers, menuisiers, etc.). La forêt périgourdine est un atout majeur pour le développement touristique et économique du département.

C. Enjeux climatiques

La forêt joue un rôle important dans la régulation et l'épuration des eaux, elle lutte contre l'érosion, elle stocke du CO₂, elle est l'un des principaux réservoirs de biodiversité, et offre une grande variété paysagère.

À l'heure où on parle de la lutte contre le réchauffement climatique il ne faut pas oublier que la forêt joue un rôle primordial. Les forêts captent et stockent le carbone. Une forêt jeune capte beaucoup, mais une forêt ancienne en a stocké beaucoup. En plus de produire de l'oxygène les forêts captent et stockent le carbone (137t/ha) dans les arbres (troncs, branches, feuilles), la végétation basse mais surtout dans ses sols qui représentent, selon le type de sol, jusqu'à 57% du carbone stocké et qui est libéré lors des coupes rases et des défrichements. Les stocks de CO₂ sont différents selon le type de sol mais aussi selon le mode de gestion pratiquée et les coupes rases qui déstructurent les sols amenuisent fortement leur capacité à stocker le carbone.

Autre point important la Dordogne est le troisième département le plus à risque pour les incendies. Le modèle traditionnel atténue ce risque alors que les plantations de résineux et les coupes rases l'augmentent. Et n'oublions pas que la forêt est aussi un régulateur thermique local et global et un régulateur hydrique.

Aujourd'hui, il faut que la reconstitution et l'amélioration de la ressource forestière se dirigent vers une gestion forestière durable intégrant le long terme et **une gestion multifonctionnelle, productive, patrimoniale, sociale et environnementale.**

La sylviculture actuelle donne une part trop belle à l'enrésinement et aux monocultures stériles de pins mais il existe de nombreux ingénieurs forestiers travaillant pour une gestion durable et raisonnée de la forêt. Cette gestion a pour but d'exploiter la forêt en veillant à préserver sa capacité de régénération et sa biodiversité. Malheureusement face à l'augmentation de la demande mondiale en bois et sous la pression d'intérêts économiques à court terme nos forêts mélangées sont peu à peu rasées et remplacées par des plantations de résineux calibrés pour l'industrie du bois car malheureusement, la gestion forestière souvent pratiquée dans notre département a tendance à transformer le milieu au lieu de s'y adapter.

La succession de canicules, de tempêtes, de sécheresses, les épisodes de pollution de l'eau, de l'air et du sol ainsi que l'extinction de masse de nombreuses espèces nous montre que nous devons agir pour protéger notre forêt de l'avidité de certains industriels.

III. Rétablir un regard diversifié et améliorant pour une forêt protectrice

A. Coupe rase et plantation équienne¹ contre futaie irrégulière, à couvert continu : un enjeu climatique local et global

La gestion forestière doit s'appuyer sur la nature pour produire des services sans transformer radicalement le milieu et c'est pourtant ce qui est en train de se passer par la multiplication des coupes rases en Dordogne et la plantation quasi systématique de résineux à la place des feuillus. Une exploitation excessive ou mal menée porte une atteinte, parfois irréversible, à la forêt et entraîne un appauvrissement des sols. Les plantations de résineux, si elles sont plus rentables pour les industries, ne le sont plus du tout pour la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, la lutte contre les attaques d'insectes ou de champignons et encore moins pour les usagers de la forêt.

¹où le peuplement est composé d'arbres ayant le même âge

Une forêt d'essences mélangées présente de nombreux intérêts écologiques, culturels et paysagers et elles sont universellement appréciées au plan esthétique.

D'une façon générale, dans une forêt mélangée, il y a moins de risques que l'ensemble du peuplement soit détruit par une perturbation quelconque grâce aux différences de sensibilité et de comportement des différentes essences. On pourrait appeler ça un effet de dilution, car les dommages touchent rarement toutes les espèces à la fois. Dans certains cas, comme celui d'une attaque d'un insecte défoliateur spécialisé, le mélange peut même atténuer les dégâts sur l'espèce consommée procurant cette fois une certaine protection à cette espèce. La diversité des insectes et champignons et le fonctionnement des humus sont favorisés dans une forêt d'essences mélangées et la diversité des litières, c'est à dire des feuilles qui tombent, améliore aussi la qualité de cet humus.

Les différences de comportements entre les espèces en mélange permettent aussi aux arbres de se faire moins concurrence, et donc d'exploiter plus efficacement les ressources. Les peuplements mélangés sont ainsi souvent un peu plus productifs que les peuplements purs des mêmes espèces.

Il est possible de gérer les forêts sans coupes rases grâce à la sylviculture à couvert continu basée sur le traitement irrégulier et respectueux des processus naturels des écosystèmes forestiers. (Source Pro-Silva voir la brochure "[Valoriser la forêt](#)")

B. Vers une forêt protectrice (protection environnementale, protection sociale) :

1. la problématique des aires protégées en Dordogne.

Le département de la Dordogne, pourtant l'un des plus forestiers de France (418 000 ha, 45% du territoire) est très faiblement doté en zones protégées. La biodiversité de la Dordogne se raréfie d'année en année avec la disparition des écosystèmes liés aux forêts naturelles matures.

Pour ce qui est des aires protégées la situation n'est pas brillante : 4 petits ENS en tout et pour tout, de quelques centaines d'hectares pour tout le département (**Étang de la Jemaye** : 210 ha (autour de l'étang) ; **forêt de Campagne** : 337 ha ; **Grand étang de Saint-Estèphe** : plan d'eau de 23 ha ; **retenue d'eau de Miallet** (barrage artificiel), autrement dit un fétu de paille, alors qu'un bon nombre d'espaces et d'espèces (végétales et animales) mériteraient une protection de fait.

Que constate-t-on dans notre département ?

Aucun parc national, une seule réserve naturelle (le **marais de Groléjac**), une seule réserve biologique (172 ha en **forêt de Campagne**), qui sont les trois seuls statuts véritablement protecteurs de biodiversité dans ce pays.

On sait très bien que la charte des **parcs naturels régionaux** privilégie leur fonction économique davantage que leur fonction conservatoire et que ni les **sites Natura 2000** ni les **réserves de biosphère**, encore moins les **ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique)** ou les **arrêtés de biotope** ne garantissent une préservation suffisante de la nature.

La Dordogne fait bien pâle figure comparée au **Lot** voisin avec ses **35 ENS** couvrant 8 300 ha, dont 10 sites naturels majeurs.

La forêt en Périgord n'est concernée par aucune protection alors qu'elle devrait être considérée comme un espace naturel sensible.

Dans le contexte actuel, un réseau étendu d'aires protégées couvrant les écosystèmes sensibles serait un moyen sûr de conserver la biodiversité remarquable en Dordogne. Il serait judicieux d'installer un comité scientifique (de la biodiversité). Quinze départements l'ont fait. L'enjeu le justifie largement. Sa mission serait de proposer une gamme variée d'actions de conservation de la biodiversité. Ce comité commencerait par étudier et proposer un réseau cohérent d'aires protégées dans l'ensemble des écosystèmes majeurs du département : zones humides (marais, prairies permanentes, ripisylves...), pelouses sèches, landes, bocages, vieilles forêts naturelles.

Le département recouvre chaque année la **taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS)** et la **taxe d'aménagement des espaces naturels sensibles (TAENS)**. Ces impôts (loi de finance 2000) s'appliquant à tous les projets de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature, leur produit aide normalement à financer en tout (pour la première) et en partie (pour la seconde) l'achat, l'aménagement et la gestion d'espaces naturels sensibles.

En moyenne, chaque département français dépense dans ce but 3 millions d'euros par an (la fourchette varie entre 1 et 17 millions d'euros).

Qu'en est-il de la Dordogne ? Même si le taux de ces taxes est bas en Dordogne, on peut s'inquiéter de la destination de leur produit, sachant qu'aucun ENS n'a été créé depuis des années ! Il y aurait pourtant fort à faire ! Les 50 000 ha de la **forêt de la Double**, entre autres exemples, regorgent de sites Natura 2000, de ZNIEFF et de forêts naturelles malheureusement sous la menace des exploitants démarcheurs (Alliance notamment) qui n'ont aucun scrupule à pratiquer des **coupes rases** qui rentabilisent mieux leurs énormes **abatteuses-déligieuses** que des coupes sélectives.

En dehors de ces massifs, il devient urgent de développer une exploitation douce et pérenne grâce au modèle de sylviculture en futaie irrégulière à couvert continu qui est le seul modèle bénéfique à l'écosystème et à ses fonctions climatiques, et qui est aussi applicable aux résineux.

2. Développement de modèles alternatifs d'exploitation

En Dordogne, il y a plusieurs facteurs qui nous amènent à croire à un développement d'une organisation économique et sociale qui permette une gestion sylvicole douce créatrice d'emplois locaux de qualité et bénéfique pour le milieu naturel :

- L'importance de la surface forestière (418000 hectares), répartie sur tout le territoire et la diversité des essences, dont une majorité de chênes et de châtaigniers, principales ressources pour le bois de chauffe ;
- La montée des préoccupations et des attentes de la population, soucieuse d'un apaisement de la gestion sylvicole, pour une réappropriation multiple et locale des usages sociaux du milieu forestier (ressources bois, loisirs, santé et sports, cueillette, tourisme, etc.) ;
- La prise de conscience du rôle essentiel de la forêt dans la crise climatique (régulations thermique et hydrique locales, lutte contre les risques incendies, préservation et développement de la biodiversité végétale et animale, protection sanitaire).

Partant de ce constat, il nous est apparu important de mobiliser le secteur sylvicole local et d'établir un partenariat entre des propriétaires forestiers, des exploitants et des consommateurs au sein d'une structure organisée selon le modèle de l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et respectant les principes de la sylviculture douce et de créer l'Association pour le Maintien d'une Sylviculture Douce en Périgord (AMSD-Périgord).

Notre but est de ré-ancrer au niveau territorial l'activité de la filière forestière dans toutes sa diversification, revaloriser la ressource bois dans toutes ses expressions, resserrer les liens entre l'exploitant, le propriétaire et le consommateur, et accroître l'implication des acteurs publics et des habitants dans la politique de gestion de la forêt, comme celle des consommateurs dans leurs achats. Les circuits courts de proximité constituent aujourd'hui une opportunité économique non négligeable que ce soit pour le professionnel de la filière par la sécurisation de son modèle économique et des tarifs ajustés au coût réel et en toute transparence, comme pour le territoire d'implantation par la création d'emplois locaux qualifiés. Il offre une alternative éthique et responsable certifiée au consommateur. Il garantit au propriétaire forestier une gestion durable et un lissage des revenus liés à l'exploitation de sa ressource. Grâce à ce modèle on pourrait diversifier les usages et les ressources du bois (chauffe, œuvre...).

Actuellement en Dordogne, la plus grosse part des bois produits sont de petits diamètres (inférieur à 22.5 cm). Seulement 4% des chênes peuvent fournir du très gros bois (diamètre supérieur à 67.5 cm) et 16% du gros bois (diamètre entre 47,5 cm et 67,5 cm). Le modèle de sylviculture douce permet, sur le long terme, de proposer continuellement une gamme plus diversifiée.

Notre motivation première est de démontrer que l'on peut préserver et développer le patrimoine forestier de la Dordogne en l'exploitant, que le respect, voire le renforcement de la biodiversité et le maintien de micro-exploitations forestières sont compatibles.

Malheureusement nous nous heurtons aux priorités du secteur forestier, actuellement en phase de mécanisation, d'optimisation de sa rentabilité en réponse à l'industrie et aux demandes de pays comme la Chine, qui exercent une pression importante auprès des propriétaires. La mobilisation du bois en contrats d'approvisionnement accroît dangereusement le rythme des coupes rases de peuplements jeunes et cette concurrence à marche forcée déstabilise fortement la ressource et la filière locale.

C. Rôle du politique : incitations, subventions, réglementations

L'Homme politique, dans le sens noble du terme, se situe au cœur de l'exercice du pouvoir au sein de l'organisation de la société. À ce titre, il dispose des moyens d'intervention dans les domaines de l'information, de la sensibilisation mais aussi et surtout dans celui de la réglementation et de son application.

Son implantation territoriale, tant revendiquée, peut lui permettre à ce titre, d'insuffler un dynamisme en matière d'orientations locales et d'influer sur les choix qui peuvent être faits, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement, dont relèvent les espaces naturels (comptant pour 80% de notre territoire) parmi lesquels figurent nos forêts (couvrant 1/3 de sa surface) !

Concernant la réglementation, et notamment celle relative à nos bois et forêts, elle est consignée dans le code forestier dans sa version réglementaire et législative. Le rôle premier des parlementaires étant de proposer des lois, qui ensuite seront votées puis enregistrées et appliquées et contrôlées par des agents assermentés et commissionnés par l'État.

C'est à ce titre que notre collectif « SOS Forêt Dordogne », constitué en association, compte agir comme force de propositions auprès des responsables politiques (locaux, régionaux ou nationaux), des collectivités territoriales, des administrations, des instances professionnelles. Notre objectif étant que la forêt soit reconnue comme « bien national » et l'arbre comme un être vivant.

Ainsi pourraient-ils bénéficier des protections inhérentes à leur statut !

Propositions concrètes :

- * l'obligation pour tout propriétaire de gérer ses bois et forêts de façon vertueuse et réellement durable,
- * la refonte des modes de certifications des bois,
- * un encadrement drastique des coupes rases,
- * la limitation des plantations mono spécifiques de résineux,
- * une meilleure prise en compte des risques incendie dans les choix d'urbanisation ou de grands projets.
- * des encouragements financiers pour les propriétaires qui souhaitent maintenir leurs peuplements dans une optique autre que financière (libre évolution, respect de l'environnement, exploitation raisonnée, protection environnementale, groupements forestiers, etc.)
- * Création d'une Charte Départementale Pilote pour l'Amélioration Forestière en Dordogne

Une telle politique forestière, ne pourra être efficace que sous réserve :

- * de pouvoirs accrus et d'une plus grande indépendance des personnels forestiers de l'État en charge de la police des forêts, vis à vis des pouvoirs administratif et politique locaux
- * d'une meilleure prise en compte (ou connaissance) des procédures pénales en matière environnementale par les tribunaux
- * d'une plus grande responsabilisation des élus ou responsables d'administration en matière environnementale.

Conclusion

Cette grande richesse qu'est la forêt de feuillus périgourdine est en danger. Les grandes coopératives forestières, attirées par une rentabilité à court terme, sont en train de raser les forêts d'essences mélangées pour les remplacer par des plantations monospécifiques de résineux sans tenir compte des dangers, que cette sylviculture intensive fait courir au niveau économique, social et environnemental. Si nous ne faisons rien, ce sont tous les services fondamentaux qu'offre la forêt (épuration de l'eau, préservation de la biodiversité, action contre l'érosion, lutte contre le changement climatique, les bienfaits sur notre santé) qui seront impactés. C'est pour tenter de préserver ce patrimoine naturel commun que **SOS Forêt Dordogne** a été créée.

septembre 2021